

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 5 novembre 2018 à 20h00 au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

M. Robert Gauthier, Maire
Mme Christina Béland, conseillère
Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Charline Plante, conseillère
Mme Francine Buisson, conseillère

ABSENTS :

M. François Beaudry, conseiller
M. Jacques Defoy, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

M. Benoît Gauthier, directeur général secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX**
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Résolution MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication – fibre optique
 - 4.2 Projet de déploiement de bornes électriques en Mauricie
 - 4.3 Canada en fête 2019 – programme d'aide financière
 - 4.4 Prix Hommage bénévolat-Québec 2019
 - 4.5 Expo Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale : invitation aux membres du conseil municipal
 - 4.6 Saint-Élie-de-Crampons : remerciements et invitation à l'édition 2019
 - 4.7 Fêtes des Moissons de Saint-Justin : remerciements
 - 4.8 Lettre de Keven Gélinas à propos de la Féerie de Noël
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**
- 7. RÉOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Règlement #2018-009 – Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant les règlements #2016-010 et #2012-007

- 7.2 Offre de services pour le renouvellement des licences de l'antivirus Bitdefender et pour leur installation et programmation (1 034,77\$ taxes incluses)
- 7.3 Corrections à la Grille de remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hébergement des élus municipaux et du personnel cadre (Résolution 2018-09-252)
- 7.4 Approbation de la soumission de Flagtech pour l'impression des drapeaux de Saint-Élie-de-Caxton, du Québec et du Canada au montant de 1 488,93\$ taxes incluses
- 7.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2018-013 régissant la location d'espaces municipaux et abrogeant le règlement 2014-007
- 7.6 Mandat à Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé afin de comparaître à la Cour Supérieure (dossier 400-36-000665-188) relativement aux constats d'infraction émis à l'encontre de M. Raouf Gargoury

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

- 8.1 Approbation de travaux de voirie (Dossier : 0027067-1) pour un montant de 39 000\$, éligibles à une subvention de 20 000\$
- 8.2 Approbation des offres de services de Génératrice Drummond pour l'entretien annuel, de novembre 2018 à octobre 2019, des groupes électrogènes du Poste principal (1 189,30\$ taxes incluses) et de la station de pompage Marchand (1 619,60\$ taxes incluses)
- 8.3 Relance de l'appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères

9. RÉOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

- 9.1 Autorisation d'un budget maximal de 2 000\$ pour la Fête familiale de Noël du 9 décembre 2018
- 9.2 Autorisation de l'achat d'une publicité dans la Revue Industrie et Commerce qui publiera un reportage spécial sur la MRC de Maskinongé dans le numéro de Décembre-Janvier-Février au montant de 1450,00\$
- 9.3 Approbation de l'achat d'appareils d'éclairage à DEL dans le cadre des travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale.

10. RÉOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

- 10.1 Soutien financier pour l'utilisation de couches réutilisables :
Madame Sophie Bélanger et monsieur Philippe Grenier (63,50\$)

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

- 11.1 Inscription Formation Sandra Gérôme et Anne-Claude Hébert-Moreau sur les aspects juridiques et pratique des projets de lotissement qui se tiendra à Shawinigan le 28 novembre 2018 (578,00\$, plus taxes)
- 11.2 Adoption du règlement # 2018-012 pour permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux
- 11.3 Demande de modification de zonage Zone 114-CR
- 11.4 Demande de modification de zonage Zone 232-RC
- 11.5 Demande d'usage conditionnel Resto Quoi de N'Oeuf
- 11.6 Avis de motion – Règlement 2018-014
- 11.7 Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____
- 12.4 _____
- 12.5 _____

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-11-298

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Francine Buisson
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal accepte l'ordre du jour tel que présenté avec les modifications suivantes :

En enlevant les items suivants :

- 7.1 Règlement 2018-09 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux abrogeant les règlements 2016-010 et 2012-007. Cet item est reporté à une séance ultérieure.
- 9.2 Autorisation de l'achat d'une publicité dans la Revue Industrie et Commerce qui publiera un reportage spécial sur la MRC de Maskinongé dans le numéro de Décembre-Janvier-Février au montant de 1 450.00 \$.

En ajoutant les items suivants :

- 12.1 Remplacement de la boîte de camion F-250;
- 12.2 Dossier des fosses septiques, règlement d'emprunt;
- 12.3 Concours Maisons illuminées.

En apportant les corrections suivantes :

- 4.8 Il faut ajouter le nom de Marylène Deschênes.
- 7.6 Gargouri au lieu de Gargoury.

Adoptée

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 OCTOBRE ET DU 15 OCTOBRE 2018

RÉSOLUTION 2018-11-299

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 en apportant une modification à l'item 5. Rapport des Comités, il faut enlever dans le rapport de monsieur Robert Gauthier, Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, Nominations au Réseau Biblio, Collecte des dons pour les paniers de Noël et Ramassage des feuilles mortes puisque ce sont déjà des items à l'ordre du jour.

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2018 en apportant une correction à l'item 3.1 paragraphe 3), soit d'enlever « au prorata des évaluations municipales de chacun ».

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Résolution MRC de Maskinongé : Réseau de télécommunication – fibre optique
- 4.2 Projet de déploiement de bornes électriques en Mauricie
- 4.3 Canada en fête 2019 – programme d'aide financière
- 4.4 Prix Hommage bénévolat-Québec 2019
- 4.5 Expo Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale : invitation aux membres du conseil municipal
- 4.6 Saint-Élie-de-Crampons : remerciements et invitation à l'édition 2019
- 4.7 Fêtes des Moissons de Saint-Justin : remerciements
- 4.8 Lettre de Keven Gélinas à propos de la Fête de Noël

La correspondance est déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

CHRISTINA BÉLAND

Madame Béland félicite madame Éline Legault qui est la première femme à être présidente du Comité Consultation d'urbanisme qui succède monsieur Jacques Defoy, qui a été président pendant 9 ans.

CHARLINE PLANTE

1. **Bibliothèque** : Pour le mois d'octobre, 399 abonnés actifs et 910 documents prêtés. Les travaux déménagement et de réaménagement de la bibliothèque vont bon train. Un rappel que nous cherchons un nom pour la nouvelle bibliothèque qui s'appelle Bibliothèque de Saint-Élie-de-Caxton. Nous cherchons un nom original et rassembleur. Un prix un 50.00 \$ sera remis à la personne qui aura eu la plus belle inspiration.
2. **Halloween** : Le 31 octobre était la fête de l'Halloween, il y a eu le garage de l'horreur qui fût un vif succès. Environ 175 enfants et adultes sont venus passer à travers le labyrinthe. On a eu un plaisir fou à entendre des cris et des rires des petits et des grands. Merci la participation des parents qui ont vu à l'organisation de cette activité.
3. **Féerie de Noël** : Une magnifique exposition de jouets anciens aura lieu au Garage de la Culture. Cette année les balades en carrioles seront renouvelées, ce sera des contes d'antan et de la musique Trad. On a réaménagé l'intérieur du Garage de la Culture afin de présenter 4 spectacles Trad pour la population. Des billets sont déjà en vente, soit à la municipalité ou en ligne. A mettre à votre agenda, le 8 décembre, Les Frères Lemay, le 14 décembre Lavabo, le 22 décembre Les Tireux d'Roches et le 29 décembre, veiller dansante avec calleur et musiciens. Les billets sont au coût de 20.00 \$. Il y aura aussi un jeudi 5 à 7 le 27 décembre avec monsieur Gaétan Thériault et le groupe Tri-Tons et l'entrée est gratuite.
4. **Politique culturelle** : La politique culturelle va bon train, il reste du travail à faire, madame Lucie Hamelin, moi et le comité continuons à faire le travail.
5. Le Maire, madame Martine Painchaud et moi avons participé au premier Forum de la culture et de la ruralité qui a eu lieu à Sainte-Ursule.
6. **Congrès de la FQM** : J'ai assisté à plusieurs ateliers très intéressants au congrès de la FQM dont Le budget participatif; La légalisation du cannabis; Les mesures d'encadrement qui doivent être mises en place dans les municipalités et Aide financière aux différents organismes.
7. **Bibliothèque** : Je suis allée avec la nouvelle coordonnatrice de la bibliothèque et madame Lucie Bournival à la rencontre d'automne sur l'inclusion qui doit être mis en place dans les bibliothèques publiques. Un atelier concernait l'inclusion des citoyens qui ont des handicaps. Nous avons assisté à une conférence avec monsieur Daniel Petitclerc médaillé olympique en fauteuil roulant, cette conférence était vraiment très intéressante.

FRANCINE BUISSON

1. **Statistique site Web pour octobre** : Pour les 2 sites : municipal et touristique, comparativement à octobre 2017, nous observons une stabilité quant au nombre de visites pour un total de 10 854 et une légère diminution du nombre de pages consultées soit 31 021 pages pour l'ensemble des 2 sites.
2. **Fête de Noël** : Retenir à l'agenda le dimanche 9 décembre pour participer à la fête de Noël pour les familles où toute la population est invitée. Une publicité sera expédiée à la fin novembre dévoilant la programmation.
3. **Mise à jour de la politique Familles-aînés** :
 - a. La prochaine réunion du comité régional de la mise à jour de la politique Familles-aînés se tiendra à Saint-Élie-de-Caxton, le mercredi 23 janvier prochain de 17 h 30 à 21 h 30.
 - b. Initialement la période de consultation citoyenne en regard de la préparation du plan d'action local était prévue pour l'automne. Suite à une modification au calendrier, cette opération est reportée à l'hiver.

ROBERT GAUTHIER

1. **Motion de remerciements** : Une motion de remerciements a été adressée aux conseillers et conseillères pour leur travail au sein du conseil municipal depuis leur élection il y a une année : « Nous avons à cœur le développement harmonieux de notre municipalité pour l'amélioration continue de la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes, tel est le sens de notre engagement. »
2. **Entente avec la Sûreté du Québec** : Suite à plusieurs plaintes formulées par des résidents, notamment sur la route des Lacs (lac Long et lac Plaisant, entre autres), au sujet de la vitesse excessive des autos et du bruit des motos, la direction de la SQ a convenu de présenter à la Municipalité, au printemps prochain, un plan d'intervention spécifique pour l'été 2019. Si vous avez des problématiques similaires dans votre secteur, veuillez nous en faire part pour que l'on puisse en tenir compte.
3. **Internet haute vitesse** : Concernant le dossier de l'**Internet haute vitesse**, les firmes sous-traitantes de MASKICOM sont présentement sur le terrain à faire le travail préparatoire pour dérouler la fibre optique. Selon l'échéancier, la mise en service du réseau est toujours prévue pour 2019.
Électrification d'une partie route des Lacs.
4. **Électrification d'une partie de la route des Lacs** : Concernant le dossier de l'électrification d'une partie de la route des Lacs, au sud de la [Ferme Forestière Winchester](#) présentement non desservie par Hydro-Québec, des discussions sont en cours avec le ministère des Affaires municipales et Hydro-Québec pour que la Municipalité puisse procéder par règlement d'emprunt pour assumer les coûts du projet et en répartir le financement entre les propriétaires concernés, à même une taxe municipale spécifique échelonnée sur plusieurs années.
5. **Téléphonie cellulaire** : En ce qui concerne la téléphonie cellulaire, les entreprises VIDÉOTRON et SOGETEL ont débuté les travaux de la construction du chemin pour accéder au sommet de la montagne sur la route des Lacs. Si tout se déroule comme prévu, la mise en place de la tour de télécommunication se fera en décembre et la mise en service au début de 2019.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

LISTE DES COMPTES À PAYER

10964	ACCESSOIRES D'AUTO LEBLANC LTEE	168.60 \$
10965	ALAIN HARDY	632.35 \$
10966	ALARMS MAURICIENNES	147.11 \$
10967	ALIMENTATION R. AUDET	37.56 \$
10968	BOTELHO JUAN	50.00 \$
10969	BOURNIVAL JEAN	16 519.50 \$
10970	FRANCINE BUISSON	874.15 \$
10971	CENTRE DE PEINTURE LECLAIR INC	1 510.76 \$
10972	LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	14.20 \$
10973	CONSULTANT S.B.	2 730.65 \$
10974	CONSULTANTS S.M. INC.	12 963.43 \$
10975	DEZIEL LEO	240.00 \$

10976	DISTRIBUT'EAU D.P.	13.50 \$
10977	DUGAS MECANIQUE MOBILE	1 831.60 \$
10978	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	32 781.67 \$
10979	ENTREPRISES ELECTRIQUES	876.46 \$
10980	ENVIRONEX	192.01 \$
10981	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	5 818.17 \$
10982	EXCAVATION CR	16 671.38 \$
10983	FLORICULTURE H.G. GAUTHIER INC.	1 067.35 \$
10984	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	24.00 \$
10985	FOURNITURE DE BUREAU DENIS	221.03 \$
10986	GAUTHIER ETIENNE	10.00 \$
10987	GENERATRICE DRUMMOND	1 666.68 \$
10988	GEOMATIQUE BLP INC.	1 382.75 \$
10989	GEROME SANDRA	43.81 \$
10990	GROUPE GENIARP INC	10 405.24 \$
10991	GROUPE CLR	474.09 \$
10992	GUILLEMETTE JACQUES	625.00 \$
10993	GUY BERGERON	145.00 \$
10994	GUY PICHETTE INC.	17 729.15 \$
10995	HAMELIN LUCIE	96.73 \$
10996	HEBERT-MOREAU ANNE-CLAUDE	136.30 \$
10997	HOULE SEBASTIEN	25.00 \$
10998	ISOLATION ROMEO BOUCHER	8 473.66 \$
10999	JULIEN BELLERIVE & FILS	21 828.45 \$
11000	LEFEBRE LISETTE	50.00 \$
11001	ANDRE LEMAY	465.00 \$
11002	LOCATION CDA INC.	365.03 \$
11003	LONGPRE NORMAND	20.00 \$
11004	MARC BELLERIVE	45.99 \$
11005	MARCHE RENE SAMSON	15.11 \$
11006	MASKICOM	15.81 \$
11009	MATERIAUX LAVERGNE	2 014.89 \$
11010	MAXI METAL INC.	6 566.38 \$
11012	MRC DE MASKINONGE	16 185.90 \$
11014	MUISE PATRICK	75 423.62 \$
11015	MUNICIPALITE DE SAINT-MATHIEU	1 439.56 \$
11016	MUNICIPALITE DE CHARETTE	733.35 \$
11017	PAINCHAUD MARTINE	58.96 \$
11018	PAYSAGISTE PLUS	26 541.98 \$
11019	PELLERIN FREDERIC	27 532.50 \$
11020	PELLETIER DONALD	50.00 \$
11021	PLANTE CHARLINE	399.25 \$
11022	POMPLO	704.84 \$

11023	POSTES CANADA	263.82 \$
11024	PROMOTIONS ELKA	23.00 \$
11025	REJEAN JACQUES	285.00 \$
11026	RIVARD GUY	56.34 \$
11027	R.J. LEVESQUE ET FILS LTEE	4 002.74 \$
11028	SAVIGNAC REFRIGERATION INC.	385.17 \$
11029	SCELLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE INC.	5 748.55 \$
11030	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	1 176.43 \$
11031	SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX	1 290.00 \$
11032	ENERGIES SONIC INC.	2 020.55 \$
11033	THERIAULT GAETAN	195.00 \$
11034	TOITURES MATTEAU	8 647.27 \$
11035	FRANCOIS VERONNEAU	55.00 \$
		341 204.38 \$

LISTE DES COMPTES DÉJÀ PAYÉS

HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	1 907.73 \$
REVE20	REVENU QUÉBEC	14 514.43 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	461.30 \$
REVE40	REVENU CANADA	6 017.11 \$
UNIO14	L'UNION-VIE	2 393.59 \$
HYDR33	HYDRO-QUEBEC	565.95 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	712.46 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	354.35 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	453.17 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	1 064.71 \$
BELL29	BELL MOBILITÉ INC.	86.03 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	185.07 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	241.08 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	938.87 \$
HYDR33	HYDRO-QUÉBEC	139.44 \$
SOGE33	SOGETEL INC.	758.09 \$
		30 793.38 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES :

RÉSOLUTION 2018-11-300

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Francine Buisson
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer au montant de 341 204.38 \$ les comptes déjà payés au montant 30 793.38 \$ et, les salaires nets du mois de septembre 2018 au montant de 42 877.18 \$, totalisant la somme de 414 874.94 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION

7.1 RÈGLEMENT 2018-009 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT LES RÈGLEMENTS 2016-010 ET 2012-007

Cet item est reporté à une séance ultérieure.

7.2 OFFRE DE SERVICES POUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE L'ANTIVIRUS BITDEFENDER ET POUR LEUR INSTALLATION ET PROGRAMMATION (1 034,77\$ TAXES INCLUSES)

OFFRE DE SERVICES POUR LE RENOUVELLEMENT DES LICENCES DE L'ANTIVIRUS BITDEFENDER ET POUR LEUR INSTALLATION ET PROGRAMMATION

RÉSOLUTION 2018-11-301

CONSIDÉRANT que les dix (10) licences Antivirus TrendMicro viennent à échéance bientôt et que PG Solutions a soumis une offre de service pour l'achat de nouvelles licences;

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte l'offre de PG Solutions et autorise l'achat de dix (10) licences antivirus Bitdefender Cloud Security, pour un montant de 1034.77 \$ taxes incluses, soit pour un prix unitaire de 40.00 \$ la licence plus les frais d'installation et de programmation au montant de 500.00 \$.

Adoptée

7.3 CORRECTIONS À LA GRILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DU PERSONNEL CADRE (RÉSOLUTION 2018-09-252)

CORRECTION À LA GRILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DU PERSONNEL CADRE

CONSIDÉRANT qu'une résolution a été adoptée à la séance ordinaire du conseil le 10 septembre 2018, portant le numéro 2018-09-252 pour adoption du guide de divers frais pour les élus et le personnel cadre.

RÉSOLUTION 2018-11-302

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité désire apporter des corrections au guide, soit le kilométrage passe de 0.43 \$ à 0.44 \$ du KM, les frais pour les repas, il faut ajouter à Frais admissibles « jusqu'à un maximum de » et dans le même

item, supprimer les phrases « Déplacement comprenant au moins une nuitée » et « Indemnité forfaitaire quotidienne 75\$ (sans reçu) ».

Adoptée

7.4 APPROBATION DE LA SOUMISSION DE FLAGTECH POUR L'IMPRESSION DES DRAPEAUX DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON, DU QUÉBEC ET DU CANADA AU MONTANT DE 1 488,93\$ TAXES INCLUSES

APPROBATION SOUMISSION FLAGTECH

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la municipalité de se procurer à nouveau des drapeaux pour les bâtiments et pour la MRC de Maskinongé au carrefour giratoire de Yamachiche.

RÉSOLUTION 2018-11-303

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte la soumission de Flagtech au montant de 1 523.42 \$ incluant les frais de transport. La soumission comprend 10 drapeaux avec le logo de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, 5 drapeaux du Canada et 5 drapeaux du Québec avec une dimension de 3' X 6' chacun.

Adoptée

7.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-013 RÉGISSANT LA LOCATION D'ESPACES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2014-007

Madame Francine Buisson **DONNE AVIS DE MOTION** qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposera ou fera proposer le règlement 2018-013. Ce règlement a pour objet d'établir la grille de tarification et de déterminer les modalités et les conditions de location des espaces municipaux.

Cet avis soit donné avec une dispense de la lecture complète dudit règlement lors de son adoption. Le projet de règlement a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

7.6 MANDAT À ME DENIS BEAUPRÉ DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ AFIN DE COMPARAÎTRE À LA COUR SUPÉRIEURE (DOSSIER 400-36-000665-188) RELATIVEMENT AUX CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS À L'ENCONTRE DE M. RAOUF GARGOURY

MANDAT BÉLANGER SAUVÉ AVOCATS

ATTENDU QUE les constats d'infraction émis par la municipalité sont traités devant la Cour municipale commune de Maskinongé;

ATTENDU QUE la municipalité a intenté des constats à l'encontre de Raouf Gargouri;

ATTENDU QUE l'audition devant la cour municipale a débuté le 19 septembre 2018 et doit être poursuivi le 13 décembre 2018;

ATTENDU QU'UN avis d'appel a été signifié au procureur de la cour, Me Denis Beaupré;

RÉSOLUTION 2018-11-304

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE MANDATER Me Denis Beaupré du cabinet Bélanger Sauvé afin de comparaître au dossier 400-36-000665-188 et de prendre les mesures nécessaires pour protéger les droits de la municipalité en cette cause.

Adoptée

8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 APPROBATION DE TRAVAUX DE VOIRIE (DOSSIER : 0027067-1) POUR UN MONTANT DE 39 000\$, ÉLIGIBLES À UNE SUBVENTION DE 20 000\$

APPROBATION TRAVAUX DE VOIRIE DOSSIER : 0027067-1

RÉSOLUTION 2018-11-305

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

8.2 APPROBATION DES OFFRES DE SERVICES DE GÉNÉRATRICE DRUMMOND POUR L'ENTRETIEN ANNUEL, DE NOVEMBRE 2018 À OCTOBRE 2019, DES GROUPES ÉLECTROGÈNES DU POSTE PRINCIPAL (1 189,30\$ TAXES INCLUSES) ET DE LA STATION DE POMPAGE MARCHAND (1 619,60\$ TAXES INCLUSES)

OFFRE DE SERVICES GÉNÉRATRICE DRUMMOND

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit renouveler le contrat d'entretien du groupe électrogène des génératrices des deux stations de pompage;

RÉSOLUTION 2018-11-306

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité autorise et accepte le renouvellement du contrat d'entretien de Génératrice Drummond pour la station de pompage située au 1891 avenue Principale selon les montants suivants :

Entretien préventif	479.00 \$ plus taxes
Pièces d'entretien	169.15 \$ plus taxes
Inspection préventif	382.25 \$ plus taxes

QUE la municipalité autorise et accepte le renouvellement du contrat d'entretien de Génératrice Drummond pour la station de pompage située au 1001 rue du Domaine Marchand selon les montants suivants :

Entretien préventif	695.50 \$ plus taxes
Pièces d'entretien	147.15 \$ plus taxes
Inspection préventif	566.50 \$ plus taxes

Le renouvellement des deux contrats sont en vigueur jusqu'au 31 octobre 2019.

Adoptée

8.3 RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

RELANCE DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

RÉSOLUTION 2018-11-307

ATTENDU que le 11 octobre 2018 la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a lancé un appel d'offres pour la collecte des ordures ménagères sur son territoire pour l'année 2019.

ATTENDU que le 25 octobre 2018, date de l'ouverture des soumissions, aucun des six soumissionnaires invités n'avait déposé de soumission.

ATTENDU qu'après avoir reçu des commentaires de la part de certains entrepreneurs invités à soumissionner, il était nécessaire de revoir certaines exigences de notre cahier des charges.

ATTENDU que le contrat actuel de collecte des ordures ménagères dans la municipalité vient à échéance le 31 décembre 2018.

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyée par madame Christina Béland et résolu à l'unanimité des membres présents :

Lancer un nouvel appel d'offres sur invitation auprès d'au moins trois entreprises spécialisées dans la collecte des ordures ménagères:

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS – LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 AUTORISATION D'UN BUDGET MAXIMAL DE 2 000\$ POUR LA FÊTE FAMILIALE DE NOËL DU 9 DÉCEMBRE 2018

BUDGET FÊTE FAMILIALE DE NOËL

ATTENDU que la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, comme à chaque année, organise une fête de Noël pour toute la population.

ATTENDU qu'une publicité avec au programme plusieurs activités sera envoyée par la poste dans toutes les résidences de la Municipalité.

RÉSOLUTION 2018-11-308

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accorde un montant maximal de 2 000.00 \$ pour la fête familiale de Noël qui aura lieu le 9 décembre prochain au Centre Communautaire. Cette activité est organisée par le Comité Familles-Aînés.

Adoptée

9.2 AUTORISATION DE L'ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LA REVUE INDUSTRIE ET COMMERCE QUI PUBLIERA UN REPORTAGE SPÉCIAL SUR LA MRC DE MASKINONGÉ DANS LE NUMÉRO DE DÉCEMBRE-JANVIER-FÉVRIER AU MONTANT DE 1450,00\$

Cet item a été retiré de l'ordre du jour.

9.3 APPROBATION DE L'ACHAT D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE À DEL DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.

APPROBATION SOUMISSION LUMCO

CONSIDÉRANT que des travaux majeurs ont été effectués dans la bâtisse de la Caisse Desjardins afin de déménager la bibliothèque municipale à cet endroit.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de refaire l'éclairage suite aux travaux.

RÉSOLUTION 2018-11-309

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité accepte la soumission de LUMCO au montant de 1 887.36 \$ taxes incluses comprenant 20 panneaux DEL 2' X 2' et 4 gradateurs.

Adoptée

10. RÉOLUTIONS – DONS ET SUVENTIONS

10.1 SOUTIEN FINANCIER POUR L'UTILISATION DE COUCHES RÉUTILISABLES : MADAME SOPHIE BÉLANGER ET MONSIEUR PHILIPPE GRENIER (63,50\$)

SOUTIEN FINANCIER POUR L'UTILISATION DES COUCHES RÉUTILISABLES REMBOURSEMENT

RÉSOLUTION 2018-11-310

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Lucie Hamelin
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER un remboursement de 63.50 \$ à madame Sophie Bélanger Pinet et monsieur Philippe Grenier dans le cadre du soutien financier pour l'utilisation des couches réutilisables.

Adoptée

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

11.1 INSCRIPTION FORMATION SANDRA GÉRÔME ET ANNE-CLAUDE HÉBERT-MOREAU SUR LES ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUE DES PROJETS DE LOTISSEMENT QUI SE TIENDRA À SHAWINIGAN LE 28 NOVEMBRE 2018 (578,00\$, PLUS TAXES)

FORMATION OFFERTE PAR LA COMBEQ SUR LES ASPECTS JURIDIQUES ET PRATIQUE

CONDISÉRANT QUE mesdames Anne-Claude Hébert Moreau et Sandra Gérôme sont membres de la COMBEQ (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec);

CONSIDÉRANT QU'UNE formation est offerte ayant comme sujet : « Les mystères du lotissement et des avis de motion »;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est essentielle dans leurs fonctions en ce qui concerne la réglementation.

RÉSOLUTION 2018-11-311

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Charline Plante
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER mesdames Anne-Claude Hébert-Moreau et Sandra Gérôme à assister à une formation offerte par la COMBEQ,. Cette formation aura lieu le 28 novembre 2018 de 8h30 à 16h30 à l'Auberge des Gouverneurs au 1100 Promenade du Saint-Maurice à Shawinigan. Le coût est de 294.80 \$ plus taxes pour chaque inscription.

Adoptée

11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 2018-012 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

RÈGLEMENT 2018-012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

- ATTENDU QU' une modification a été apportée au règlement de zonage 2010-012 afin d'autoriser l'usage location de motoneiges et de véhicule tout-terrain dans la zone 116-R;
- ATTENDU QU' il faut permettre la circulation de ces véhicules jusqu'aux sentiers prévus à cet effet;
- ATTENDU QU' Un avis de motion a été régulièrement donné par le conseiller monsieur François Beaudry à la séance du 9 octobre 2018;
- EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal adopte le règlement 2018-012 et décrète ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 LIEUX DE CIRCULATION

L'article 6 du règlement 2011-004 est modifié par l'ajout du parcours suivant :

- Sur la rue Saint-Louis entre J. C Grenier et le 421 rue Saint-Louis
- (plan en annexe)

ARTICLE 3 CONTRÔLE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Les articles 9 et 10 du règlement 2011-004 s'appliquent au présent règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Adopté à Saint-Élie-de-Caxton à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Robert Gauthier, maire

Benoit Gauthier
Directeur général, Sec-trésorier

Avis de motion : 9 octobre 2018
Adoption projet: 9 octobre 2018
Publication : 11 octobre 2018
Adoption du règlement : 5 novembre 2018
Publication : 6 novembre 2018



AMVEXE

Producteur: user1

Date: 26/09/2018

Saint-Elie-de-Caxton- 5107E

1.2312

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-012

ATTENDU QU'une modification a été apportée au règlement de zonage 2010-012 afin d'autoriser l'usage location de motoneiges et de véhicule tout-terrain dans la zone 116-R;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 9 octobre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 11 octobre 2018.

RÉSOLUTION 2018-11-312

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal adopte le règlement 2018-012 intitulé :

« RÈGLEMENT 2018-012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-004 RÈGLEMENT POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX »

Adoptée

11.3 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ZONE 114-CR

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 241, RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée pour la propriété sise au 241, rue Saint-Louis afin d'ajouter du point 01 dans le groupe Récréation intérieur, soit Théâtre (avec ou sans service de restauration);

CONSIDÉRANT que le projet déposé est en accord avec les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet proposé assure la pérennité d'un bâtiment commercial non-exploité;

CONSIDÉRANT que le projet entraînera des répercussions positives pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'usage est compatible dans la zone 114-CR;

RÉSOLUTION 2018-11-313

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Christina Béland et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, accueille les recommandations selon la résolution 2018-10-04 du Comité Consultatif d'Urbanisme et demande la tenue d'une assemblée publique pour recueillir les commentaires des citoyens sur la demande de modification du règlement de zonage pour la propriété sise au 241, rue Saint-Louis.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Robert Gauthier, maire, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il y a un lien de parenté avec les propriétaires, donc elle se retranche du conseil et s'abstient de voter.

Madame Lucie Hamelin, conseillère et pro-maire préside l'assemblée.

11.4 DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ZONE 232-REC

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 391, CHEMIN DU LAC-BELL

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification du règlement de zonage a été présentée pour la propriété sise au 391, chemin du Lac-Bell afin d'autoriser l'usage du groupe Habitation communautaire dans la zone 232-REC;

CONSIDÉRANT que le projet déposé ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet proposé permettrait d'assurer la conservation du bâti;

CONSIDÉRANT que le projet répondrait à un besoin réel tant sur le territoire de la municipalité qu'en Mauricie;

CONSIDÉRANT que le projet permettrait d'offrir de nouveaux services sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT le caractère audacieux et intéressant du projet pour l'ensemble de la communauté;

CONSIDÉRANT l'environnement propice pour assurer le bien être de nos aînés;

RÉSOLUTION 2018-11-314

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, suite aux recommandations selon la résolution 2018-10-05 du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la modification au règlement de zonage afin d'ajouter l'usage du groupe Habitation communautaire dans la zone 232-REC.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Robert Gauthier, maire, réintègre son siège.

À ce point de l'ordre du jour, madame Charline Plante conseillère, déclare qu'elle ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'elle est en conflit d'intérêt, donc elle se retranche du conseil et s'abstient de voter.

Monsieur le maire se prévaut de son droit de droit.

11.5 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RESTO QUOI DE N'ŒUF

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RESTAURANT LE QUOI DE N'ŒUF 2382, AVENUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée pour la propriété du 2382 avenue principale demandant d'autoriser la vente d'alcool sur la terrasse du restaurant;

CONSIDÉRANT que le projet déposé respecte les critères prévus à l'article 5.5 du règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT que le projet proposé tient compte des possibles problématiques que pourrait causer l'augmentation du bruit en réduisant les heures d'exploitation avec le service d'alcool entre 12 h et 20h30;

CONSIDÉRANT que les heures d'exploitation du commerce sont de 6h30 à 22h00;

CONSIDÉRANT que les propriétaires démontrent dans leur demande qu'ils se soucient du bien-être du voisinage;

CONSIDÉRANT que les propriétaires sont au courant que le non-respect de cette condition entraînerait le retrait de cet usage;

CONSIDÉRANT que cette demande vise un maximum de 16 places;

CONSIDÉRANT que la demande permet d'assurer la réponse à la demande de la clientèle;

RÉSOLUTION 2018-11-315

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, suite aux recommandations selon la résolution 2018-10-03 du Comité Consultatif d'Urbanisme accepte la demande d'usage conditionnel et de permettre la vente d'alcool avec repas sur la terrasse du commerce.

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, madame Charline Plante conseillère, réintègre son siège.

Pour les deux points qui suivent, monsieur Robert Gauthier, maire, déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur les prochains dossiers, du fait qu'il y a un lien de parenté avec les propriétaires, donc elle se retranche du conseil et s'abstient de voter.

Madame Lucie Hamelin, conseillère et pro-maire préside l'assemblée.

11.6 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2018-014

Madame Christina Béland donne un avis de motion qu'à une séance subséquente de ce conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour titre : *règlement numéro 2018-014 modifiant le règlement zonage 2010-012* et a pour objet :

D'ajouter l'usage habitation communautaire dans la zone 232-REC.

Cet avis soit donné avec une dispense de la lecture complète dudit règlement lors de son adoption.

11.7 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2010-012

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON MRC DE MASKINONGÉ

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012

Article 1. Titre et numéro du règlement

Ce règlement est intitulé «Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 2010-012» et il porte le numéro 2018-002.

Article 2. Objet du règlement

Il a pour objet d'ajouter l'usage de la classe résidentielle du groupe : habitation communautaire dans la zone 232-REC et d'ajouter l'usage de la classe Récréation et loisirs du groupe récréation intérieure le sous-groupe 01 théâtre.

Article 3. Grille de spécification 114-CR

La grille de spécification 114-CR est modifiée par l'ajout de l'usage récréation intérieure sous-groupe 01.

(Amphithéâtre, auditorium, cinéma, théâtre (avec ou sans service de restauration))

La grille de spécification 114-CR est annexée au présent règlement.

Article 4. Autorisation de l'usage «habitation multifamiliale dans la zone 232-REC

La grille de spécification 232-REC est modifiée par l'ajout de l'usage habitation communautaire.

La grille de spécification de la zone 232-REC est annexée au présent règlement.

Article 5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait et adopté à Saint-Élie-de-Caxton le 5 novembre 2018 à la séance ordinaire du conseil municipal.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Robert Gauthier, maire

Benoit Gauthier,
Secrétaire-trésorier

Avis de motion : 5 novembre 2018

Adoption de premier projet de règlement : 5 novembre 2018

Publication :

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 232

RÉCRÉATIVE

Usages autorisés	Grou-pe	Sous-groupe	Note
Habitation			
Habitation unifamiliale			
Habitation bifamiliale			
Habitation multifamiliale	●		1
Habitation communautaire			
Maison mobile			
Commerce et service			
Service professionnel et personnel			
Atelier artisanal faible incidence			
Atelier artisanal incidence moyenne			
Vente et service			
Automobile et transport			

Normes relatives au bâtiment principal	
Marge avant minimale	8 m
Marge latérale minimale	2 m
Marge arrière minimale	4 m
Superficie minimale	
Largeur minimale de la façade	
Hauteur maximale	
Nombre d'étages maximum	

Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Interdit dans la cour avant	
Distance minimale de la ligne latérale	2 m

Hébergement et restauration		BCD	
Récréation et loisirs			
Camping et hébergement		●	
Récréation intérieure		●	
Récréation extérieure		●	
Industrie			
Industrie			
Entreposage et vente en gros			
Extraction			
Agricole et forestier			
Culture			
Élevage d'animaux			
Petit élevage d'animaux			
Service agricole			
Agrotourisme			
Forêt			
Public et communautaire			
Institution			
Matières résiduelles			
Transport et énergie			
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)			●
Nombre maximum de logements (art. 4.12)			

Distance minimale de la ligne arrière	2 m
Superficie maximale - 1 bâtiment	
Superficie maximale tous les bâtiments	
Hauteur maximale	
Nombre maximum de bâtiments	

Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire	1,5 m
--	-------

Coefficient d'emprise au sol Maximum (tous les bâtiments)	
---	--

Dispositions particulières	
Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel (art. 8.4)	●
Milieu riverain (section 20)	●

Note 1	L'usage du groupe « Habitation multifamiliale » est autorisé uniquement dans le cas de la conversion d'un bâtiment utilisé à des fins récréotouristiques avant le 12 novembre 2008. Cet usage est assujéti au règlement sur les usages conditionnels.

GRILLE DE SPÉCIFICATIONS

ZONE : 114

**COMMERCIALE ET
RÉSIDENTIELLE**

Usages autorisés	Groupe	Sous-groupe	Note
Habitation			
Habitation unifamiliale	●		
Habitation bifamiliale	●		
Habitation multifamiliale			
Habitation communautaire			
Maison mobile			
Commerce et service			
Service professionnel et personnel	●		1
Atelier artisanal faible incidence	●		2
Atelier artisanal incidence moyenne			
Vente et service		ABCD	3
Automobile et transport			
Hébergement et restauration		ABC	4
Récréation et loisirs			
Camping et hébergement			
Récréation intérieure	●		
Récréation extérieure			
Industrie			
Industrie			
Entreposage et vente en gros			
Extraction			
Agricole et forestier			
Culture			
Élevage d'animaux			
Petit élevage d'animaux			
Service agricole			
Agrotourisme			
Forêt			
Public et communautaire			

Normes relatives au bâtiment principal	
Marge avant minimale	3 m
Marge latérale minimale	1,8 m
Marge arrière minimale	4 m
Superficie minimale	65 m ²
Largeur minimale de la façade	8 m
Hauteur maximale	8 m
Nombre d'étages maximum	2

Normes relatives aux bâtiments accessoires	
Interdit dans la cour avant	oui
Distance minimale de la ligne latérale	0,9 m
Distance minimale de la ligne arrière	0,9 m
Superficie maximale - 1 bâtiment	120 m ²
Superficie maximale tous les bâtiments	140 m ²
Hauteur maximale	6 m
Nombre maximum de bâtiments	3

Distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire	1,5 m
--	-------

Coefficient d'emprise au sol Maximum (tous les bâtiments)	25%
--	-----

Dispositions particulières	
Bâtiments reliés à un usage autre que résidentiel (art. 8.4)	●

Institution				Milieu riverain (section 20)	●
Matières résiduelles				Zone à risque d'inondation (section 21)	●
Transport et énergie				Assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 2010-018	●
Usages mixtes autorisés (art. 4.10)			●		
Nombre maximum de logements (art. 4.12)			2		

Note 1	Autorisé comme usage principal ou comme usage secondaire à l'habitation (art.16.4)
Note 2	Autorisé comme usage principal ou comme usage secondaire à l'habitation (art.16.5)
Note 3	Les usages du groupe D sont autorisés comme «usages conditionnels» (règlement 2010-016)
Note 4	Les usages des groupes B et C sont autorisés comme «usages conditionnels» (règlement 2010-016)

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton
Règlement de zonage - Annexe C

ADOPTION PREMIER PROJET RÈGLEMENT 2018-014

ATTENDU QU'une modification doit être apportée afin d'ajouter l'usage de la classe résidentielle du groupe habitation communautaire dans la zone 232-REC;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 5 novembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public sera affiché dans les jours suivants l'adoption.

RÉSOLUTION 2018-11-316

Sur proposition de madame Christina Béland appuyé par madame Francine Buisson et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal adopte le premier projet règlement 2018-014 intitulé :

« PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ZONAGE 2010-012 »

Adoptée

À ce point de l'ordre du jour, monsieur Robert Gauthier, maire, réintègre son siège.

12. DIVERS/AFFAIRES NOUVELLES

12.1 REMPLACEMENT BOÎTE DU CAMION F-250 DES TRAVAUX PUBLICS

REEMPLACEMENT BOÎTE DU CAMION F-250 DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE la boîte du camion F-250 doit être remplacée en raison du degré important de dégradation causée par la corrosion;

ATTENDU QUE la cabine, le châssis et les composantes mécaniques sont en bonnes conditions;

ATTENDU QU'il est possible de faire fabriquer une boîte en aluminium plus durable et mieux adaptée aux besoins de la municipalité;

RÉSOLUTION 2018-11-317

Sur proposition de madame Charline Plante appuyé par madame Lucie Hamelin
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la soumission de Les Ateliers de soudure St-Élie au montant de 5 867.12 \$ taxes incluses pour la fabrication et l'installation d'une boîte de camion en aluminium adaptée au camion F-250 de la Municipalité.

Adoptée

12.2 RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL

RÉSOLUTION MANDATANT LE MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES FOSSES SEPTIQUES RÈGLEMENT 2017-002

ATTENDU que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite :

ATTENDU que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

ATTENDU que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

RÉSOLUTION 2018-11-318

Sur proposition de madame Lucie Hamelin appuyé par madame Christina Béland
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE, conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

Adoptée

12.3 CONCOURS MAISONS ILLUMINÉES

CONCOURS MAISONS ILLUMINÉES

RÉSOLUTION 2018-11-319

Sur proposition de madame Francine Buisson appuyé par madame Christina Béland
et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser l'attribution de deux prix de 50,00\$ dans le cadre du concours Maisons illuminées lors d'un tirage au hasard des inscriptions reçues à la séance régulière du conseil municipal du mois de janvier 2019.

Adoptée

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h55 à 21h10.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Charline Plante propose de lever l'assemblée à 21h10.

Robert Gauthier, maire

Benoît Gauthier
Directeur général, secrétaire-trésorier